

Compte Rendu de Conseil municipal
Lundi 5 novembre 2018 – 18h

Présents : LAFFONT Frédéric. LAFFONT Didier. ESTALRICH Cécile. SERIN Monique. CATHARY Michèle. LABAUD Jacques. MUNOZ Renée. HAFNER Yves. DEGRUTTOLA Ghislain. GOS Daniel. BRUNET Raoul. NICOLAS Gérard. REY Vanessa. EMANUELLI Arlette.

Absent :

Absent excusé : BANON Jean Michel. DEGRUTTOLA Ghislain.

Procuration :

Date de convocation : 26 octobre 2018

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Michèle Cathary a été désignée secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal.

Objet : Budget Principal : Décision modificative n°3 : révision de crédit

Révision de Crédit

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget primitif sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les révisions de crédits comme suit :

Section fonctionnement

Dépenses	Recettes
678 – Autres charges except + 40 000	775 - Produit de cessions + 40 000
6411 – Personnel + 15 000	6419 – atténuation charges + 15 000

Section investissement

Dépenses	Dépenses
2138 oper 11 – Autres constructions +20 000	2115 oper 14 – acquisition terrain - 41 800
2183 oper 12 – matériel inform + 5 000	
2158 oper 12 – autre matériel +15 000	2151 oper 16 - réseaux de voirie - 10 000
2031 oper 15 – frais étude + 1 800	
21318 oper 15 – autres Bat. Public + 10 000	

Adopté à l'unanimité

Objet : Budget forêt: Décision modificative n°2

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la forêt sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les révisions de crédits comme suit :

Adopté à l'unanimité

Objet : Renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT) 2018-2021

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rentrée 2014, la loi prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Le 1er PEDT (Projet éducatif de territoire) avait été signé pour 3 ans soit 2015-2018, dans

la continuité du CEL (contrat éducatif local) signé en 2014. Monsieur le Maire propose d'approuver le renouvellement du PEDT pour les 3 années scolaires à venir 2018-2021.

Adopté à l'unanimité

Objet : CCPO - Approbation de la répartition entre communes du PLUi

Monsieur le Maire rappelle que suite au transfert de compétences du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), la CLECT s'est réunie le 26 septembre 2018 pour examiner les propositions de répartition de cette charge.

Les critères de répartition retenus sont ceux qui ont été proposés lors de la conférence des Maires de décembre 2017, à savoir :

- Intégration dans la répartition des critères de population (60%) et du besoin de documents d'urbanisme (40%)
- Prise en charge de 1/3 du coût de l'autofinancement par la CCPO

Le montant de l'autofinancement concernant la construction du PLUi est porté à 180 388€ dont 1/3 à la charge de la CCPO. Ainsi, le montant de la prise en charge communale s'établit à 120 259€.

Selon cette répartition, le coût du PLUi à la charge de Montferrier est porté à 3 242€.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette répartition.

Adopté à l'unanimité

Objet : Monts d'Olmes : autorisation d'ouverture des commerces le dimanche

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes qui lui sont parvenues de plusieurs commerçants installés sur la station des Monts d'Olmes concernant la dérogation au repos dominical et rappelle les délibérations des années précédentes autorisant l'ouverture le dimanche pour les entreprises et commerces des Monts d'Olmes ayant des employés. Monsieur le Maire propose d'approuver l'ouverture des commerces de la station de Ski des Monts d'Olmes le dimanche, pendant la saison des sports d'hiver 2018/2019.

Adopté à l'unanimité

Objet : Demande de subvention FDAL et DETR 2019 : extension cimetière communal

L'agrandissement du cimetière communal devient une priorité pour la commune, pour répondre au critère légal d'emplacements libres. Monsieur le Maire explique que parallèlement à la procédure de reprise des tombes à l'abandon, il convient de prévoir un agrandissement du cimetière par le haut. Il ajoute qu'il faut se mettre en conformité et disposer d'un ossuaire. Le coût des travaux est estimé à 21 310€ HT / 25 572€ TTC. Il propose d'approuver la demande de subvention pour ce projet auprès du département via le FDAL et de l'Etat via la DETR.

Adopté à l'unanimité

Objet : Demande de subvention Conseil Régional : acquisition de panneaux d'interprétation pour le sentier écotouristique de Montferrier

Monsieur le Maire informe que cette année, le panneau au centre du village, ainsi que le mobilier urbain ont pu être installés sur le sentier. La commission finalise le contenu de 3 panneaux qui viendront ponctuer le sentier écotouristique en proposant des informations sur les points d'intérêts à proximité. Un abri randonneur est également prévu. Il propose d'approuver la demande de subvention pour ce projet auprès du Conseil Régional.

Adopté à l'unanimité